MAIRIE DE BREUIL-BOIS-ROBERT
Rue de la Libération
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30 OCT. 2026
ID : 078-217801042-20261029-DEL_26_10_62-DE

N° 26-10-62

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2026.

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **15**

PRÉSENTS : M.M. et Mmes DA SILVA PEDRO Jérôme, DELAVAUD Maurice, DESPINS Claudette, GUICHOUX Bernard, KERJEAN Yann, LEFEBVRE Charlène, MAILLARD Aurélie, MOISAN Bernard, MORDRET Pauline, MOREAU Chloé, PICARD Sophie, ROUXEL Olivier, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉS : M.M. LOUISET Olivier (pouvoir à Mme MAILLARD Aurélie), MANIANGA-KEYET Brice (pouvoir à M. DELAVAUD Maurice).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUXEL Olivier.

OBJET :
Création d'emploi (fonctionnaire ou non-titulaire)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 26-09-51 du 22 septembre 2026.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

L'emploi pourra être occupé par un titulaire de la fonction publique territoriale ou un non-titulaire, en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur à titre permanent afin d'exercer les missions de secrétaire général de mairie, en raison du départ en retraite de la secrétaire actuelle,

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30 OCT. 2026
ID : 078-217801042-20261029-DEL_26_10_62-DE

Le Maire propose à l'assemblée, la **création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires..**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1ER novembre 2026.
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur – Rédacteur principal de 2ème classe – Rédacteur principal de 1ère classe
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 1

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique et en application de l'article L.332-8 permettant de recruter un agent contractuel pour un emploi de secrétaire général de mairie, quelle que soit la durée du temps de travail, dans les communes de moins de 1 000 habitants, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. Dans cette hypothèse, l'agent sera recruté pour exercer les fonctions administratives relevant de la catégorie B, diplôme de niveau 4 (BAC) au minimum.

La rémunération sera fixée par l'autorité territoriale en fonction des qualifications, de l'expérience professionnelle et des fonctions exercées, dans la limite de la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ***décide :***
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget,
- que monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder au recrutement correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 30 octobre 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN

MAIRIE DE BREUILLOIS-ROBERT